

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel
Mardi 3 novembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 3 novembre 2020 à 19h00 en visioconférence.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Léo Gauthier et Martin Tourigny.

La séance est ouverte à 19h08 par monsieur Camille Desmarais, maire. Madame Sarah Richard, directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2020-11-153 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-11-154 Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2020.

Il est proposé par madame Claudia Doucet, secondé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 6 octobre, séance ordinaire, soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-11-155 Adoption des comptes.

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis, secondé par madame Sandra Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 495 643,20 \$, dont 13 140,43 \$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2020-11-156 Calendrier des séances 2021.

« CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron appuyé par Claudia Doucet et adopté à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront les **mardis** et débiteront à **19 h 00** :

Mardi 5 janvier avril	mardi 2 février	mardi 9 mars	mardi 6 avril
Mardi 4 mai août	mardi 1 juin	mardi 6 juillet	mardi 10 août
Mardi 7 sept. décembre	mardi 5 octobre	mardi 2 novembre	mardi 7 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-11-157 **Séance extraordinaire – adoption du budget 2021**

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny et appuyé par madame Sandra Lampron que le Conseil adoptera le budget 2021 à la séance extraordinaire du 1 décembre à 18h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-11-158 **Adoption de la quote-part incendie 2021.**

Le conseiller monsieur Grégoire Bergeron propose d'accepter la quote-part incendie 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-11-159 **Participation financière au Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi Édition 2021.**

La conseillère Claudia Doucet propose que la municipalité participe à l'édition 2021 du Trio-Étudiant Desjardins. La participation financière de la municipalité est fixée à 700 \$ et permettra le soutien à l'emploi pour des jeunes étudiants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-11-160 **Demande de financement et d'appui – Paniers Noël.**

ATTENDU la nécessité de la collecte de denrées pour les familles dans le besoin à Saint-Samuel pour Noël;

ATTENDU QUE le budget alloué pour une fête de Noël pour les employés et élus municipaux ne sera pas utilisé dû à la pandémie;

- Le conseil autorise un montant plus élevé qu'à l'habitude, soit 650\$, pour la confection de paniers de Noël pour les familles dans le besoin à Saint-Samuel.

ATTENDU QUE le contexte de pandémie complexifie les dons;

ATTENDU QU'UN comité gère le budget et l'achat des denrées;

- Le conseil autorise la municipalité à s'impliquer dans l'encaissement des chèques des donateurs et la redistribution des fonds au comité des paniers de Noël.

Proposé par Sandra Lampron, secondé par Martin Tourigny et adopté à l'unanimité des conseillers.

2020-11-161

Modification des procédures relatives à la tenue d'un registre pour une demande de référendum prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une modification à un règlement d'urbanisme.

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels du 7 mai 2020 (2020-033) et du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel souhaite poursuivre les procédures prévues par *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment pour les modifications à ses règlements d'urbanisme et les dérogations mineures, pendant la période d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE Conseil prendra en compte les commentaires écrits des citoyens désirant s'exprimer lors d'une procédure relative à une assemblée publique de consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une modification à un règlement d'urbanisme et à une dérogation mineure. Cette consultation écrite prendra fin au même moment que la procédure qui l'accompagne, tel que stipulé dans l'arrêté ministériel 2020-049;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire que les procédures relatives à la tenue d'un registre pour une demande de référendum prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une modification à un règlement d'urbanisme soit remplacées par la tenue d'un registre écrit d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute modification à un règlement d'urbanisme susceptible d'approbation référendaire devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Patrick Mathis, appuyée par monsieur Grégoire Bergeron, il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les commentaires écrits quant aux assemblées de consultation prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal ou par courriel à cette dernière selon la procédure prévue par la Loi;

QUE les demandes relatives à la tenue d'un référendum pourront être transmises par les personnes et organisme intéressés par courrier au bureau municipal ou par courriel à cette dernière, au plus tard 15 jours après la publication de cet avis. La transmission de demandes écrites à la municipalité tiendra lieu de registre.

2020-11-162

Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 2020-323 modifiant le règlement de zonage 216.

Madame la conseillère Claudia Doucet donne avis de motion pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de :

- Modifier les superficies minimales pour les fermes d'agrément;
- Permettre la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Bulstrode;
- Permettre la vente de légumes dans le village.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-11-163

Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 2020-323.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a adopté le règlement de zonage numéro 216 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite effectuer une modification à son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE cette modification vise à modifier les superficies minimales pour les fermes d'agrément

ATTENDU QUE cette modification vise à permettre la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Bulstrode;

ATTENDU QUE cette modification vise à permettre la vente de légumes dans le village;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Grégoire Bergeron et appuyé par le conseiller Léo Gauthier qu'il soit adopté le premier projet de règlement numéro 2020-323 modifiant le règlement de zonage numéro 216. Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le conseil prendra en compte les commentaires écrits des citoyens désirant s'exprimer. Cette consultation écrite prendra fin au même moment que la procédure qui l'accompagne, soit le 1 décembre 2020. Cette consultation écrite permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-11-164

Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation Saint-Samuel.

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claudia Doucet, appuyé par Léo Gauthier, il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Samuel désigne Jennifer Bradley, à titre de personne désignée au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique;

QUE la Municipalité de Saint-Samuel s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par Jennifer Bradley.

2020-11-165

Tarifs exorbitants par tonne pour le tri des matières recyclables.

Considérant que la Municipalité de Saint-Samuel a délégué sa compétence en gestion des matières résiduelles à la MRC d'Arthabaska ;

Considérant que la MRC d'Arthabaska a délégué cette compétence à Gesterra ;

Considérant que le conseil d'administration est composé de 3 administrateurs publics et de 2 administrateurs privés ;

Considérant que l'orientation de Gesterra prévoit une augmentation considérable des tarifs de traitement des matières recyclables en 2021 dépassant 57% d'augmentation ;

Considérant que la présentation sur la vision et l'orientation pour l'achat d'un 2^e centre de tri ainsi que la tarification sur 5 ans pour les municipalités est basé sur un volume fictif et une hypothèse de performance de l'opérateur actuel ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Samuel est en désaccord sur des décisions prises sur des hypothèses de travail erronées ;

En conséquence, sur proposition de Sandra Lampron appuyée par Claudia Doucet, il est résolu que le présent texte sera disponible aux citoyens et aux futurs administrateurs de Gesterra relatant ainsi les craintes de la Municipalité de Saint-Samuel sur le plan d'action très risqué et à un tarif supérieur aux autres MRC du Québec.

2020-11-166

Avis de motion - Règlement numéro 2020-324 respectant les droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la loi de protection du territoire et des activités agricoles.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Léo Gauthier conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-324, *Règlement respectant les droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la loi de protection du territoire et des activités agricoles.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-11-167

Dépôt projet règlement 2020-324.

Il est, par la présente, déposé par madame Claudia Doucet conseillère, le projet du règlement numéro 2020-324 intitulé *Règlement respectant les*

droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la loi de protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-11-168 **Avis de motion – taux de taxation 2021 et dépôt d'un projet de règlement.**

Un avis de motion est donné par monsieur Grégoire Bergeron en vue de l'adoption du règlement 2020-325 visant l'imposition de la taxation relative aux services municipaux, pour l'exercice financier 2021 et le projet de règlement de taxation est déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-11-169 **Renouvellement de l'entente des services de la SPAA.**

La conseillère madame Sandra Lampron propose de renouveler le forfait actuel pour les services de la SPAA pour les années 2021-2022-2023. Le coût des services sera de 2.12 \$ par citoyen résidant dans la municipalité pour 2020, de 2.16\$ pour l'année 2022 et de 2.20\$ pour 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-11-170 **Renouvellement à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).**

Le conseiller monsieur Léo Gauthier propose de renouveler l'adhésion 2021 de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec (FQM), une association des élus de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-11-171 **Renouvellement de la police d'assurance avec la MMQ.**

Le conseiller monsieur Patrick Mathis propose de renouveler la police d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-11-172 **Demande à la MRC de respecter les droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la loi de la protection du territoire et des activités agricoles.**

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut adopter un règlement de lotissement pour l'ensemble ou une partie de son territoire en vertu de l'article 115 de la Loi de l'Aménagement et de l'Urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE l'article 101 de la Loi de Protection du territoire et des activités agricoles permet sans l'autorisation de la Commission de lotir un lot situé dans une région agricole désignée.

CONSIDÉRANT QUE les droits acquis sont encadrés par les articles 101 à 105 de la LPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE les droits acquis ne peuvent pas être remis en cause par l'application d'une nouvelle Loi ou règlement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend permettre le plein exercice des droits acquis en vertu de l'article 101 de *la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles(LPTAQ)*

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sandra Lampron appuyée par le conseiller Léo Gauthier

Il est résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Samuel réclame à la MRC d'Arthabaska de modifier le schéma d'aménagement et son document complémentaire afin de respecter dans son intégralité les droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAQ;

Qu'il y a lieu de modifier la superficie et la largeur minimales des lots non desservis en zone agricole situés à l'intérieur et à l'extérieur des corridors riverains;

QUE la MRC d'Arthabaska ajoute à l'article 52 et 53 de la Section 1 du Chapitre III la norme suivante : "Pour les lots bénéficiant des droits acquis en vertu de l'article 101 et 103 de la LPTAQ, la superficie minimale est fixée à 2 500 mètres carrés et la largeur minimale est fixée à 45 mètres;

QUE le Conseil demande que la présente résolution soit acheminée à la MRC d'Arthabaska.

Affaires nouvelles :

- MADA : le comité reste actif malgré les limitations liées à la pandémie car le besoin est grand (détresse psychologique).
- Avenue Santé Bois-Francs : discussions entre le CIUSSS MCQ et Avenue Santé Bois-Francs pour l'obtention de ressources pour répondre à la clientèle locale (super infirmières et médecins) vu le départ des médecins actuels. Participation du comité à la Journée Carrière de la FMRQ du 11 décembre prochain dans le but de recruter des médecins.
- Jardin autofertile : il y aura une rencontre vendredi le 13 novembre pour peaufiner le projet (emplacement, volets prioritaires et le plan final du jardin).

Période de questions :

- Demande d'une citoyenne de pouvoir assister aux séances du conseil par visioconférences puisque celles-ci sont publiques.
 - Discussion à propos de la faisabilité;
 - Questionnement sur les obligations légales et la suffisance ou non de la publication du procès-verbal après chaque conseil (méthode actuellement utilisée);
 - Discussion à propos de l'importance de permettre aux citoyens de poser des questions par écrit en vue de la séance du conseil et de les informer à cet effet;
 - Aspect légal à vérifier par la directrice à la suite du conseil quant aux options présentement permises et préconisées pour la diffusion publique du contenu des séances du conseil municipal.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller Martin Tourigny secondé par Grégoire Bergeron, propose la levée de la séance à 20h23. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Camille Desmarais,
Maire**

**Camille Desmarais
Maire**

**Sarah Richard,
Secrétaire de la séance**